RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction des services techniques et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/AB-221109-1635

ARRETE PERMANENT N° ARR/2022/ST/487

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant l'installation d'une écluse double, de circulation alternée, rue du Petit Flot de part et d'autre du carrefour formé avec l'allée des Prunus à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer la circulation de ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1: Une écluse double, de circulation alternée, est mise en place rue du Petit Flot de part et d'autre du carrefour formé par l'Allée des Prunus, donnant la priorité aux véhicules en provenance de la rue de Roubaix à Hem.

ARTICLE 2: La vitesse des véhicules de toutes catégories sera limitée à 30 km/h rue du Petit Flot, sur toute la longueur. La limitation à 30 km/h sera matérialisée par une signalisation à chaque carrefour.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose des panneaux de police réglementaires et de la signalisation diurne et nocturne par les Services Techniques de la ville de Hem.

ARTICLE 4: Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

<u>ARTICLE 5</u>: Une ampliation du présent arrêté est envoyée à la Préfecture du Nord, au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le - 9 NOV. 2022

our Le Maire de Hem Tax délégation, l'Adjoint à l'Aménagement, Travaux, à la Voirie et au Numérique.

ht pastour